

Comité Local d'Information et de Concertation
Agglomération de Valence - sociétés DDPV et CDH

Réunion du 8 Décembre 2011 à 9h00
à la Préfecture de la Drôme

Ordre du jour :

- Introduction par la Préfecture ;
- Bilan annuel en matière de sécurité des sociétés CDH et DPPV ;
- Bilan sur les PPRT présenté par la DREAL et la DDT ;
- Projet d'évolution du dépôt de la société DPPV ;
- Conclusion par la Préfecture.

Nota : Les diapositives présentées, expurgées le cas échéant d'informations qui pourraient nuire à la sécurité des établissements, sont en ligne sur le site <http://www.pprtrhonealpes.com/>.

Présents :

Collège « administration »

Madame LECA Charlotte

Secrétaire Générale de la Préfecture de la Drôme ;

Monsieur BRIE Pascal

Inspecteur des Installations Classées – DREAL Rhône-Alpes – UT 26/07 ;
Chargé d'étude PPRT – DDT 26

Monsieur CHEVASSUS André

SDIS 26

Madame ABU-SHARKH Leïla

Monsieur KAPP Thomas

Directeur adjoint DIRECCT ;

Monsieur CAHUZAC Cédric

ARS – DT26 ;

Collège « collectivités territoriales »

Monsieur RINALDI Raymond

Premier Adjoint à monsieur le Maire de Portes-lès-Valence ;

Madame LAMBERT Catherine

Responsable de l'urbanisme de la mairie de Portes-lès-Valence ;

Monsieur ROYANNEZ Patrick

Adjoint à monsieur le Maire de Valence ;

Monsieur CAMPENS Vincent

Ville de Valence – Prévention des Risques

Collège « exploitants »

Monsieur CRAPART Michel

CDH ;

Monsieur DURCKEL Bernard

CPB-CDH ;

Monsieur VALLES Didier

Chef de dépôt CDH ;

Monsieur COURTEIX Richard

Adjoint au chef de dépôt CDH ;

Monsieur EFFENDIANTZ

Responsable logistique régional TO-

Antoine
Monsieur ARMON-INCANA
Jean-André
Monsieur SANTONI Marc

TAL DPPV ;
Chef de dépôt DPPV ;
Ingénieur Risques industriels, DPPV ;

Collège « salariés »

Monsieur DIAL Didier
Monsieur COTTAZ Guy

Membre du CHSCT CDH ;
Membre du CHSCT de TOTAL DPPV ;

Collège « riverains »

Monsieur PENELON Robert

MNLE (remplaçant Jean Lafosse) ;

Participaient également à la réunion :

Monsieur POURTIER Éric

Agent de prévention au Bureau Maîtrise
des Risques, E.L.C.A. ;
SNCF – EIC Rhône-Alpes
Ingénieur SPMR ;

Monsieur LOPINTO Christophe
Monsieur PICHON Arnaud

Madame VANYWAEDE Marion

Chargée du secrétariat du C.L.I.C.

Absents excusés : Monsieur David ANTOINE, Chef du SIDPC de la Préfecture de la Drôme
La FRAPNA (contact téléphonique du 21 novembre 2011)

Déroulement de la réunion :

• **Introduction par la préfecture :**

Madame LECA, présidente du CLIC, ouvre la séance en annonçant l'ordre du jour.

L'élection d'un nouveau président pour le CLIC est repoussée en l'absence du maire de Valence qui avait exprimé son souhait, lors de la dernière réunion du 24 juin 2010, de présenter un candidat.

• **Bilan annuel en matière de sécurité pour le dépôt pétrolier de la société CDH :**

Monsieur VALLES rappelle tout d'abord la localisation du dépôt : au Sud de Valence, près de la zone d'activités des Auréats, il présente le plan du dépôt.

Il souligne que la société CDH est certifiée selon les trois normes suivantes : ISO 9001, ISO14001 et OHSAS 18001.

Les points suivants sont ensuite abordés et développés selon les cas :

- Présentation technique du dépôt:

- Le dépôt est alimenté par 4 pipes ;
- 9 réservoirs aériens et 2 cuves enterrées ;
- Présence d'une URV (Unité de Récupération des Vapeurs) ;
- Environ 400 000 m3 de sortie annuelle de produit (15 500 camions environ).

- Mesures du SGS (système de gestion de la sécurité) en place :

- Revue annuelle du système HSEQ (hygiène, sécurité, environnement, qualité), avec réunion de coordination avec les différentes interfaces ;
- EDD (étude de dangers) effectuée et mise à jour en mars 2008 ;
- Mise en place d'un POI (plan d'opération interne) spécifique, mais également d'un PPI (plan particulier d'intervention) ;
- Différents audits (internes, sur différentes thématiques comme la gestion des TMD (transport de matières dangereuses),...) ;
- Analyse environnementale, revue et suivi tous les deux ans avec prise en compte des actions d'amélioration ;
- Suivi régulier du CHCST ;
- ...

En tout, 13 mesures sont énoncées.

- Les MMR (Mesures de Maîtrise des Risques) en place dans le dépôt, ainsi que la fréquence de leur maintenance :
 - Inspection des parois des bacs / purge de bacs / pomperie incendie de façon continue ;
 - Essai des groupes incendie et maintenance des essais des détecteurs de gaz de façon trimestrielle ;
 - Essai du groupe électrogène et contrôle des isolements électriques de façon mensuelle ;
 - Points clés de la sécurité vérifiés par une tournée opérateur deux fois par jour.

En tout, 9 vérifications ou inspections sont listées.

- Point sur les accidents :
 - Au 8 décembre 2011, aucun incident affectant la sécurité ou l'environnement (air, eaux, sol et déchets) n'était à déplorer sur la période 2010-2011 ;
 - CDH précise qu'aucune perte de confinement, même mineure, ne s'est produite.
- Actions réalisées pour la prévention des risques ainsi que le coût associé :
 - Système d'extinction au poste de chargement – 160 k€ ;
 - Création d'une cuvette de rétention au poste de chargement – 180 k€ ;
 - Inspection décennale de trois bacs du dépôt – 1 000 k€ ;
 - ...

En tout, 8 actions ont été réalisées sur la période 2010-2011.

Pour 2012, deux actions sont prévues :

- Mise en place d'un mur déflecteur le long des voies SNCF ;
- Finalisation du projet GONR (GazOle Non Routier).
- Description des moyens humains et techniques mis en œuvre sur le site :
 - Formation du personnel aux risques liés à l'hygiène industrielle, au TMD, au POI ;
 - Entraînement du personnel sur feu réel (GESIP) avec recyclage tous les 2 ans ;

- Audit du respect de la réglementation TMD ;
- Sensibilisation régulière du personnel aux risques HSEQ (REX, avancement PPRT,...)
- Support technique du site de Berre (pour audit interne, observation, recommandation, formation...)

La société CDH précise également que différents audits sont menés chaque année pour le contrôle HSEQ : audits internes, des clients, des autorités, et des assurances, mais également audit opérationnel Excellence du groupe LyondellBasell, audit AFAQ, TMD, inspection DREAL...

- Mesures pour la maîtrise opérationnelle et la vérification des compétences, de la formation et de la sensibilisation du personnel :

11 mesures sont présentées et CDH précise porter une attention particulière à l'amélioration continue des points suivants :

- Renforcement de la sécurité ;
- Formation du personnel ;
- Bonnes pratiques et retour d'expérience ;
- Suivi de la prévention et Hygiène Industrielle et Environnement ;

Aucune question des participants n'est posée durant ou à la suite de cette présentation.

- **Bilan annuel en matière de sécurité pour le dépôt pétrolier de la société DPPV :**

Ce site bénéficie également de la triple certification ISO 9001, ISO14001 et OHSAS 18001. Il est situé dans la zone artisanale du Morlon et présente une superficie de 7 Ha pour 50 000m3 de stockage distribués par camion-citerne.

Les points suivants sont ensuite abordés et développés selon les cas :

- Actions réalisées pour la prévention des risques :

Les différentes formations pour les employés (exercice sur feu réel, habilitation électrique, secouriste du travail, ADR, CACES,...) ainsi que le nombre de personnes en ayant bénéficié sont présentés.

DPPV s'attarde également sur les formations pour les intervenants extérieurs : Accueil, formation sécurité et chargement pour l'accès aux installations, 12 règles d'or HSE de la Logistique, suivi de la Journée Mondiale de la Sécurité (entreprises extérieures, chauffeurs et responsables du site).

- Identification des dangers et des risques (naturels et industriels) :

- Étude technique contre la foudre réalisée en octobre 2011 ;
- Révision de l'analyse des tâches du point de vue de la sécurité au travail ;
- Révision de l'analyse environnementale de l'ensemble des activités et produits du site.

- Présentation des MMR mises en place sur le site :

- Finalisation de la mise en aérien des tuyauteries ;

- Suivi des MMR par un logiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) ;
- Opération de contrôle et maintenance préventive par le personnel mais aussi par des entreprises extérieures ;

4 exemples concrets sont donnés, comme le contrôle trimestriel des détecteurs hydrocarbures par le personnel du dépôt, complété avec un contrôle annuel par une société extérieure.

- Principaux travaux réalisés pour la prévention des risques en 2011 :

- Volet Sécurité (660 k€) : 5 réalisations,
- Volet Environnement (250 k€) : 2 réalisations ;
- Volet Exploitation (150 k €) : 1 réalisation.

- Compte-rendu des incidents et accidents :

- Aucun accident majeur des points de vue sécurité et environnement.
- Un accident de travail sans arrêt s'est produit en 2011.
- Au 30 novembre 2011, le site présentait 294 jours sans accident.

- Exercices de gestion des situations d'urgence :

- Tous les mois, DPPV procède à un exercice basé sur un scénario défini dans le POI. Ces exercices sont le plus souvent inopinés et tout le personnel du site y participe ;
- Aucun dysfonctionnement n'a été constaté lors de ces exercices.

- Bilan du SGS :

- Aucun écart n'a été relevé lors des audits internes et externes ;
- Aucun accident majeur à déplorer ;
- Le SGS DPPV découle de la Politique de Prévention des Accidents Majeurs du groupe Total ;
- D'après l'analyse du plan d'actions, le SGS sur ce dépôt peut être qualifié d'efficace pour l'année 2011.

- Présentation du programme pluriannuel de réduction des risques :

Il est axé sur plusieurs volets : Formation (3 axes), sécurité (5 axes), environnement (1 axe) et sûreté (1 axe).

- Présentation des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet depuis son arrêté d'autorisation : La seule mention depuis la dernière réunion CLIC date du 22/12/2010 : Arrêté complémentaire RSDE (Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau).

Une question est soulevée : une des diapositives indique que 4 personnes sur les 7 travaillant sur le dépôt ont réalisé l'exercice sur feu réel. Qu'en est-il des trois autres ?

DPPV répond que tout le monde est formé obligatoirement mais en fonction des périodicités du recyclage. Cette année, seules 4 personnes devaient être recyclées mais tous (les 7 personnes) sont aptes.

- **Bilan du PPRT autour du dépôt de la société DPPV, présenté par la DREAL et la DDT :**

Monsieur BRIE et monsieur CHEVASSUS regrettent de ne pas être en mesure de présenter un projet de PPRT suffisamment avancé, sur lequel les membres du CLIC pourraient émettre un avis.

En effet, concernant le projet autour du dépôt de la société DPPV, lors de la dernière réunion des POA (Personnes et Organismes associés), le 13 septembre 2011, messieurs CHEVASSUS et BRIE avaient signalé qu'il y avait 2 mesures foncières (délaissement) concernant deux maisons d'habitation. La société DPPV a poursuivi la recherche de solutions susceptibles d'éviter de telles mesures. La société DPPV a présenté récemment à la DREAL un projet permettant de réduire les aléas autour du site et de supprimer purement et simplement les mesures foncières sus-mentionnées. La DREAL est dans l'attente d'un dossier complet sur le projet, suite à son accord de principe.

En terme de calendrier, il est très urgent de pouvoir poursuivre la procédure d'élaboration du PPRT sur des bases modifiées par le projet : La liste mise à jour des phénomènes dangereux dont les effets significatifs dépassent les limites de site, est à présenter à la DREAL afin qu'avec le logiciel Sigaléa, une nouvelle carte des aléas autour du site puisse être établie. La carte des enjeux sera simplifiée, le projet de règlement sera à réviser.

Madame LECA invite la société DPPV à donner les grandes lignes de ce projet améliorant le niveau global de sécurité du site.

- **Projet d'évolution du dépôt de la société DPPV :**

Monsieur SANTONI précise qu'il s'agit d'un projet d'adaptation des capacités du dépôt, s'accompagnant d'une réduction des risques du stockage des essences.

Les changements engendrés par ce projet sont les suivants :

- Ajout d'un bac (12 bacs au total) ;
- Le nouveau bac serait de taille moyenne (5000m³) et placé en zone Nord du site ;
- Réorganisation des produits sur le site : tous les bacs essence seraient situés exclusivement dans la cuvette Nord, avec adaptation des tuyauteries et des bacs existants en conséquence pour recevoir la nouvelle répartition des produits.

En effet, l'une des différences essentielles entre essences et distillats (gasoil ou fioul domestique) est leur inflammabilité : les essences sont facilement inflammables, contrairement aux distillats. Par conséquent, s'il n'y a plus d'essences dans la cuvette Sud du dépôt, les enjeux existant à proximité seraient moins exposés (aléas moins forts), ce qui permettrait, entre autres, l'absence de mesures foncières réglementairement incontournables dans le cadre de l'élaboration du PPRT.

DPPV donne des détails sur le bac à venir :

- Double paroi béton pour retenir les épandages accidentels éventuels à 3 mètres de la première paroi (métallique) ;
- Écran flottant interne et géodésique (mesure de la pression de rupture possible) ;
- Détection de présence d'hydrocarbures et de départ de feu dans l'espace annulaire avec installation d'une protection incendie ;
- Respect de la réglementation (arrêté ministériel du 3 octobre 2010).

DPPV précise que plusieurs projets similaires ont été récemment réalisés ou sont en cours de réalisation en France et en Europe, car ils présentent beaucoup d'avantages en terme de sécurité : détection plus rapide d'une fuite accidentelle, déclenchement automatique d'une protection incendie, confinement des fuites dans l'espace annulaire.

Les conséquences sur le risque majeur sont les suivantes :

L'un des accidents susceptibles de survenir dans le dépôt, et ayant des effets potentiels importants, est l'explosion en milieu non confiné d'un nuage de vapeurs d'essence (UVCE) générés accidentellement suite à une fuite ou un débordement de bac.

Or, les bacs d'essences double parois réduisent notablement ce risque, de par la limitation de la surface d'épandage (donc réduction des zones d'effets) et de par la réduction de la probabilité d'occurrence grâce aux différentes détections.

NB : le nuage serait confiné dans un espace ne contenant pas de source d'inflammation, donc le risque est d'autant plus faible par rapport à un nuage qui peut sortir de la cuvette de rétention.

DPPV présente les cartes des aléas, par type d'effets (thermique et surpression) suite à la réorganisation envisagée du site : Une diminution notable des zones d'aléas et de leur intensité est constatée.

Les zones d'aléas Très Fort seraient alors contenues dans le site de DPPV.

Les habitations proches du site seraient en aléas Moyens, et les mesures foncières ne seraient donc plus justifiées.

Madame LECA conclut cette présentation en rappelant que ce projet nécessite d'être étudié de façon approfondie, la mise à jour nécessaire de l'étude de dangers relative au dépôt devra permettre de confirmer la réduction des aléas présentée. Messieurs CHEVASSUS et BRIE s'attacheront ensuite à faire évoluer en conséquence le projet de PPRT. Les POA devront à nouveau être réunis, mais il serait prématuré de déterminer une date à ce jour.

Madame LECA insiste sur le besoin d'une instruction très rapide puisque ce projet arrive relativement tard par rapport au processus d'élaboration du PPRT.

Concernant ce projet, Monsieur PENELON souhaiterait savoir la durée prévue de réalisation de la double paroi.

Réponse de monsieur SANTONI : chantier de 6 mois environ, mais la phase d'étude est souvent assez longue.

- **Bilan du PPRT autour du dépôt de la société CDH, présenté par la DREAL et la DDT :**

Monsieur BRIE rappelle qu'une étude sur la réduction des risques a été demandée par arrêté préfectoral, concernant les canalisations aériennes reliant la pomperie du dépôt au poste de chargement des camions. Cette étude a été réalisée et une solution technique (mur déflecteur le long de la voie ferrée) a été décidée par l'exploitant. Elle permettra de réduire le risque de pollution du sol et des eaux souterraines, mais les aléas ne seront pas diminués significativement. L'administration attend désormais le détail de la solution technique choisie et son délai de mise en place.

Aujourd'hui, la liste des phénomènes dangereux est arrêtée, messieurs CHEVASSUS et BRIE ont avancé sur les documents du projet de PPRT. Une première réunion des POA (Personnes et Organismes Associés) est organisée ce jour.

Monsieur CHEVASSUS rappelle les enjeux du PPRT autour du dépôt de la société CDH :

C'est un secteur relativement contraint du fait de la présence d'enjeux (habitations et enjeux vulnérables : quartier en évolution - travaux de la route de Marseille notamment).

Monsieur CAMPENS précise que le PPRT est un des dossiers pris en priorité par la mairie de Valence. La direction de l'urbanisme a été destinataire des projets de prescriptions et des conséquences afférentes. Elle est très attentive aux éventuelles contraintes engendrées par les aléas.

Monsieur CAMPENS adresse une question réglementaire à monsieur BRIE : Suite à la prorogation de l'arrêté préfectoral prescrivant le PPRT, quelle est la date limite d'approbation de ce plan ?

Monsieur BRIE répond que le délai maximal réglementaire est fixé à 18 mois, le PPRT devra donc être approuvé au plus tard le 15 janvier 2013.

La réglementation prévoit que le CLIC soit représenté aux réunions des POA. Madame LECA demande s'il y a des volontaires. Monsieur CAMPENS accepte. Il sera donc représentant du CLIC à la réunion des POA dans le cadre de l'élaboration du PPRT autour du dépôt de la société CDH.

En l'absence de question supplémentaire, la séance est levée.

La Présidente



Charlotte LECA